



# REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique

-----  
Projet West Africa Régional Digital Infrastructure Project  
(WARDIP-GUINEE)  
Programme Régional D'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest  
Financement Banque Mondiale  
-----

## **REPORT DE DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERETS**

### **DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET**

#### **SELECTION DE CONSULTANTS**

N°005/CI/MPTEN/WARDIP/2023

Date de début : 25 aout 2023

Date limite : 16 octobre 2023 à 15h30 (heure locale).

ACCORD DE CREDIT IDA V380/ Guinée ; IDA V4170/Gambie

### **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA REALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA MISE EN PLACE D'UN DEUXIEME CÂBLE SOUS-MARIN EN GAMBIE ET EN GUINEE»**

No. de référence (selon le Plan de Passation des marchés) : GN-WARDIP - GUINEE-368050-  
CS-QCBS

Faisant suite à la publication du 25 aout 2023 de l'avis à sollicitation à manifestation d'intérêt (SMI) N°005/CI/MPTEN/WARDIP/2023 relatif au « Recrutement d'un consultant pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un deuxième câble sous-marin en Gambie et en Guinée» paru initialement :

- Au niveau international, le 25 aout 2023 sur le site UNDB <https://devbusiness.un.org/notices/wb-p2052738> et
- Au Niveau local en Guinée, le 28 aout 2023 dans les colonnes des journaux et leur site respectif : JAO N°643 [www.jaoguinee.com](http://www.jaoguinee.com), Guinée actuelle <https://laguineeactuelle.net/index.php/2023/08/28/fr12345/> et HOROYA N° 8214.

**L'Unité de Coordination du WARDIP-GUINEE porte à la connaissance des consultants potentiels que la date limite de remise des dossiers de manifestation d'intérêts est reportée au 16 octobre 2023 à 15h30 (heure locale).**

Cet avis rectificatif sera publié sur les mêmes canaux de diffusion à savoir : UNDB, en Guinée ([www.jaoguinee.com](http://www.jaoguinee.com), <https://laguineeactuelle.net> et Horoya) et pour une première fois en Gambie dans les colonnes des journaux : Standard Newspaper, Foroyaa Newspaper, The Voice Newspaper et The Point Newspaper.

La République de la Guinée ainsi que la République de Gambie, par l'intermédiaire respectif de leurs gouverneurs pays, le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF – GUINEE) et du Ministère des Finances et des Affaires économiques (MoFEA-Gambie), ont sollicité un financement auprès de l'Association internationale de développement (IDA) (la "Banque") pour couvrir le coût du Programme d'intégration régionale de l'Afrique de l'Ouest - Série de projets 1 (WARDIP-SOP1). Ils ont l'intention d'utiliser une partie des fonds pour un service de conseil en transactions (TAS) pour la sélection du fournisseur d'un second câble sous-marin. A cette fin, la Guinée et la Gambie recherchent conjointement un consultant qualifié pour fournir un service de conseil transactionnel (TAS) aux deux pays afin de sécuriser l'atterrissage du second câble sous-marin dans les deux pays.

A cet effet, l'Unité de Coordination du WARDIP-GUINEE invite les consultants « Services de Consultants » admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services.

## **OBJECTIF, BUT ET RÉSULTATS ATTENDUS**

### **Objectif général**

L'objectif final de cette mission est d'aider la Gambie et la Guinée à obtenir le financement total requis pour le système de câble sous-marin proposé, et d'utiliser un mécanisme de PPP pour permettre l'investissement des parties d'une manière qui assure l'équité et l'accès au marché, à la fois aujourd'hui et dans l'avenir.

### **Finalité/objectifs spécifiques**

Le but/objectif spécifique de la mission de conseil est d'assister les gouvernements de la Gambie et de la Guinée dans le processus de sélection d'un (de) fournisseur(s) pour le déploiement d'un nouveau câble sous-marin, y compris l'équipement de la nouvelle station d'atterrissage du câble, ainsi que toute autre infrastructure terrestre requise.

### **Résultats à atteindre par le consultant**

La première étape de cette mission consistera à approfondir les exigences des pays, afin de développer une conception de haut niveau (HLD) de la nouvelle solution de connectivité qui répondrait à ces exigences. Les solutions de connectivité comprennent des routes terrestres et sous-marines. Cette conception de haut niveau sera partagée avec les fournisseurs potentiels identifiés par le consultant en collaboration avec le client, afin de confirmer qu'ils peuvent fournir une solution qui est entièrement alignée avec cette conception de haut niveau et fournir un ordre de grandeur approximatif (ROM) sur les coûts du système.

Après l'analyse, en comparant les informations reçues des fournisseurs potentiels concernant les exigences techniques et commerciales, le consultant rédigera les documents d'appel d'offres pour lancer une procédure d'appel d'offres international ouvert, conformément au Guide de la Banque mondiale pour la passation des marchés, et assistera le client dans l'évaluation des offres reçues en rédigeant un rapport d'évaluation technique et commerciale.

**Les Consultants intéressés peuvent obtenir les Termes de Références (TDRs) détaillés de la mission en langues française et anglaise ainsi que toutes autres informations supplémentaires aux adresses ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 9heures à 16h30 à adresse [wardipguinee@gmail.com](mailto:wardipguinee@gmail.com) Cc : [fatimkaba@gmail.com](mailto:fatimkaba@gmail.com) Téléphone : +224 625656879.**

Les Consultants intéressés doivent également fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères relatifs à la qualification et aux expériences sont les suivants :

### **QUALIFICATION DU CONSULTANT : 100 points**

Le conseiller en transactions doit posséder les qualifications suivantes :

#### **1. Expérience générale du cabinet (10 points)**

Le consultant devrait démontrer un parcours éprouvé de réalisation réussie de plusieurs projets dans la prestation de services liés aux projets d'infrastructure, dans le secteur des télécommunications au cours des 15 dernières années. L'acheteur est ouvert à considérer les offres des entreprises de tout âge, à condition qu'elles puissent démontrer l'exécution réussie d'au moins 5 projets de télécommunications de grande envergure ou complexes.

#### **2. Expérience spécifique (80 points)**

Prouver qu'il possède des capacités professionnelles et une expérience avérée, dans la réalisation de projets similaires pour avoir réalisé au cours des dix (10) ans dernières années :

- 2.1 Au moins une mission relative aux études de droit des sociétés et de restructuration d'entreprises, en particulier en ce qui concerne les SPV d'infrastructure dans le domaine des télécommunications et, de préférence, des projets d'atterrissage de câbles sous-marins
- 2.2 Au moins une mission relative à la convocation, de la facilitation et de la négociation de transactions financières et d'investissement entre plusieurs parties dans le secteur des télécommunications pour un montant de plus de 10 millions de dollars, de préférence dans le cadre d'un mécanisme de PPP.
- 2.3 Au moins deux missions dans la rédaction d'accords juridiques et institutionnels pour les sociétés de télécommunications et de câbles sous-marins, y compris le C&MA, les accords institutionnels et d'autres mémorandums juridiques nécessaires pour établir ou constituer des PPP d'infrastructures de télécommunications
- 2.4 Le consultant mettra à la disposition de la mission une équipe de professionnels spécialisés dans l'analyse de marché, l'évaluation technique, l'analyse financière, les services de conseil juridique, et dans les études de biodiversité et études d'impacts environnementales et sociales
- 2.5 Un consortium avec un partenaire Ouest Africain serait un plus.

#### **3. Capacité technique et administrative du consultant (10 points)**

Documents administratifs justifiant de l'existence juridique du cabinet et l'organisation du cabinet (personnel administratif ou technique du cabinet/groupement, capacité organisationnelle, etc...)

***N.B : Le personnel clé n'est pas évalué au stade de l'établissement de la liste restreinte.***

## **LANGUE**

### **Processus de passation marché et gestion de contrat**

Dans le cadre des procédures de passation, d'exécution, de règlement, de contrôle et de régulation du présent marché, toutes les pièces écrites, remises par les candidats (manifestation d'intérêt, propositions techniques et financières), et/ou attributaires, et titulaires, à quel titre que ce soit, doit être **impérativement établies en langue française accompagnée d'une traduction en langue anglaise.**

### **Langues de travail et correspondances (remise de livrables)**

La langue de travail parlée est l'anglais en Gambie et le français en Guinée, compte tenu de la nécessité d'interagir avec plusieurs parties prenantes publiques et privées, et le consultant doit s'assurer que le personnel proposé est en mesure de le faire. Tous les livrables attendus et textes juridiques devront être préparés en anglais en Gambie et en français en Guinée.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 1.9 de la Section III de : « Banque mondiale, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) », Edition juillet 2016, mis à jour Novembre 2017 et août 2018, relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Veuillez noter les dispositions additionnelles suivantes relatives au conflit d'intérêts dans le cadre des Services objet de la présente Sollicitation de manifestation d'intérêt (*informations sur le conflit d'intérêt spécifique à la mission conformément au paragraphe 3.17 du Règlement, si applicable*) :

*Les Consultants ne peuvent être engagés pour des missions qui seraient incompatibles avec leurs obligations présentes ou passées envers d'autres clients. Ou qui risqueraient de les mettre dans l'impossibilité de remplir leur mandat au mieux des intérêts de l'Emprunteur. Sans préjudice du caractère général de ces dispositions. Les consultants ne peuvent être engagés dans les circonstances énoncées ci-après :*

*a. Aucune entreprise engagée par l'Emprunteur pour livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou fournir des Services Autres que des Services de Consultants pour un projet (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise à fournir des Services de Consultants consécutifs ou directement liés à ces Fournitures, Travaux ou Services Autres que des Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception-construction ;*

*b. Aucune entreprise engagée par l'emprunteur pour fournir des services de consultants pour la préparation ou l'exécution d'un contrat (ni aucune entreprise affiliée qui la contrôle directement ou indirectement, qu'elle contrôle elle-même ou qui est placée sous un contrôle commun) n'est admise ultérieurement à livrer des Fournitures, réaliser des Travaux ou des Fournir des services Autres que des Services de consultants consécutifs ou directement liés auxdits Services de Consultants. Cette disposition ne s'applique pas aux diverses entreprises (consultants, entrepreneurs ou fournisseurs) qui, collectivement, s'acquittent des obligations de l'adjudicataire d'un marché clés en main ou d'un marché de conception-construction.*

*c. Aucun Consultant (y compris le personnel et les sous-consultants à son service) ni aucun prestataire affilié (qui le contrôle directement ou indirectement, qu'il contrôle lui-même ou qui est place sous un contrôle commun) ne peut être engagé pour une mission qui, par sa nature, crée s missions*

*d. Les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'emprunteur, de l'organisme de l'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la Banque ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment :*

- *de la préparation des termes de référence de la mission ;*

- du processus de sélection pour le contrat ; ou
- de la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf s le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Basée sur la Qualité et Coût (SBQC)** telle que décrite à la Section VII du Règlement des passations des marchés définies pour les Emprunteurs de la Banque mondiale édition Juillet 2016, révisée en novembre 2017 aout 2018 et Novembre 2020.

**Version électronique**

Les manifestations d'intérêt doivent être adressé « **A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du WARDIP GUINEE** » et transmises au plus tard le **16 octobre 2023 à 15h30 (heure locale)** par courrier électronique A : [wardipguinee@gmail.com](mailto:wardipguinee@gmail.com) L'objet de l'email doit porter la mention : **N°005/CI/MPTEN/WARDIP/2023** « [Recrutement d'un consultant pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un deuxième câble sous-marin en Gambie et en Guinée](#) »

ou

**Version papier (sous plis fermé)**

Les manifestations d'intérêt doivent être adressé « **A l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du WARDIP GUINEE** » et transmises sous plis fermé au plus tard le **16 octobre 2023 à 15h30 à 15h30 (heure locale)** avec la mention **N°005/CI/MPTEN/WARDIP/2023** « [Recrutement d'un consultant pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un deuxième câble sous-marin en Gambie et en Guinée](#) »

Adresse Immeuble Bah Kadiatou, référence la société EasyCom et derrière l'immeuble Kiridi, proximité du pont Kiridi, Quartier Kaporo, commune de Ratoma.

Fait à Conakry, le 15 septembre 2023

**Coordonnateur du WARDIP GUINEE**

**Cellou DIALLO**